

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 8 avril 2024, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Vincent Bérubé

M. Guillaume Dufour
M^{me} Emilie Dionne
M^{me} Marie-Claude Godin
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M. Bastien Gaudet, greffier.

Moment de réflexion

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consoeurs et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

Adoption de l'ordre du jour

63-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 4 mars 2024

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

64-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2024.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

65-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 6 mars au 4 avril 2024, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 4 avril 2024 ainsi qu'au journal des salaires de mars 2024, le tout totalisant une somme de 988 109,12 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 6 361 438,78 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

Adoption - Règlement numéro 2-2024 établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2024, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 4 mars 2024 et que le projet de règlement numéro 2-2024 a été déposé à cette même séance;

ATTENDU qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement numéro 2-2024 depuis son dépôt;

ATTENDU qu'une copie du règlement pour adoption a été transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

ATTENDU qu'avant l'adoption du règlement numéro 2-2024 le greffier a fait mention de l'objet de celui-ci;

66-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 2-2024, établissant les dépenses à être engagées par la municipalité, en 2024, en application de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 3-2024 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé dans la zone Rc21

M. le conseiller Guillaume Dufour donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 3-2024 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé dans la zone Rc21.

M. le conseiller Guillaume Dufour présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 3-2024. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Guillaume Dufour, conseiller

Adoption - Premier projet de règlement numéro 3-2024

67-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le premier projet de règlement numéro 3-2024, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'augmenter le nombre de logements maximum autorisé dans la zone Rc21, soit adopté tel que rédigé.

Détermination de la date de l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 3-2024

68-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 3-2024 soit tenue lors de la séance ordinaire du conseil fixée à 20 h, le 6 mai 2024, à l'endroit habituel des séances du conseil.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 4-2024 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 4-2024 relatif aux colporteurs et aux commerçants itinérants.

M. le conseiller Steve Leclerc présente et dépose séance tenante le projet de règlement numéro 4-2024. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Politique de rémunération du personnel non conventionné – Adoption

CONSIDÉRANT qu'une Politique d'embauche et de rémunération du personnel des Services récréatifs, culturels et communautaires, volet animation estivale et volet loisirs et locations, est en vigueur à la Ville depuis son adoption lors de la séance ordinaire du 5 mai 2014;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger cette politique afin de procéder à une refonte complète des règles applicables en matière de rémunération du personnel non conventionné, d'élargir la portée de la politique applicable en semblable matière, et de mettre à jour le salaire horaire offert pour certains postes à la Ville afin qu'il corresponde au marché de l'emploi actuel;

69-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fisette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ABROGER à toutes fins que de droit la Politique d'embauche et de rémunération du personnel des Services récréatifs, culturels et communautaires, volet animation estivale et volet loisirs et locations;

D'ADOPTER, telle que rédigée, la Politique de rémunération du personnel non conventionné. Cette politique n'aura pas à être modifiée par résolution du conseil municipal si les seuls ajustements nécessaires relèvent de hausses du salaire minimum.

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer la Politique de rémunération du personnel non conventionné ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2024, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Services de la Sûreté du Québec - Année 2024

70-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCUSER réception de la facture émise par le ministère de la Sécurité publique pour la somme payable par la Ville de La Pocatière, en 2024, pour les services de la Sûreté du Québec, s'élevant à 511 348 \$, et d'en autoriser le paiement en deux versements, l'un le 30 juin 2024 et l'autre le 31 octobre 2024.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Remplacement d'une conduite d'égout unitaire – Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions en lien avec la réalisation de travaux pour le remplacement d'une conduite d'égout unitaire située hors chaussée sur le lot numéro 6 554 437 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que M. Guillaume Bouchard, de la firme Bouchard service-conseil s.e.n.c., et M. Bastien Gaudet, greffier, ont procédé à l'analyse des soumissions reçues par la Ville, et ont établi que la plus basse soumission est conforme aux exigences du devis;

CONSIDÉRANT que M. Bouchard recommande l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme;

71-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif à la réalisation des travaux requis pour le remplacement d'une conduite d'égout unitaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavations Bourgoin & Dickner inc.;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 273 993,00 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des quantités réellement fournies comparativement à celles établies au devis pour les fins de l'appel d'offres), toutes taxes en sus, payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

DE DÉCLARER que la présente résolution, les documents de l'appel d'offres, la soumission et les documents relatifs à l'analyse de la conformité de la soumission font foi de contrat entre les parties;

D'AUTORISER M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

Remplacement d'une conduite d'égout unitaire – Services professionnels – Surveillance des travaux - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il a été procédé à une demande de prix auprès de trois fournisseurs de services en ce domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, dans une fiche synthèse datée du 27 mars 2024;

72-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 15 mars 2024, relative à la surveillance des travaux en lien avec le remplacement d'une conduite d'égout unitaire située hors chaussée sur le lot numéro 6 554 437 du cadastre du Québec;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 30 390 \$, toutes taxes en sus, (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), payable à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ);

QUE la présente résolution, la proposition de prix de l'adjudicataire ainsi que tous les documents de la demande de prix fassent foi de contrat entre les parties.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

Travaux de construction de trottoirs et de bordures, fabrication et pose d'enrobé 2024 - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour obtenir des soumissions en lien avec des travaux de construction de trottoirs et de bordures, de fabrication et de pose d'enrobé;

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, et M. Bastien Gaudet, greffier, ont procédé à l'analyse des soumissions reçues par la Ville, et ont établi que la plus basse soumission est conforme aux exigences du devis;

CONSIDÉRANT que M. Roy recommande l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme;

73-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER le contrat relatif à des travaux de construction de trottoirs et de bordures, de fabrication et de pose d'enrobé sur des sections de la 9^e rue boulevard Desrochers, de la rue du Cheminot, de la 14^e avenue Gagné, de la 5^e rue Rouleau et de la 8^e rue Maurais au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Construction B.M.L., Division de Sintra inc.;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 418 322,50 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des quantités réellement fournies comparativement à celles établies au devis pour les fins de l'appel d'offres), toutes taxes en sus, payable, à hauteur de 250 000 \$, à même les prévisions budgétaires de la Ville, et pour la différence, à même le surplus libre de la Ville;

DE DÉCLARER que la présente résolution, les documents de l'appel d'offres, la soumission et les documents relatifs à l'analyse de la conformité de la soumission font foi de contrat entre les parties;

D'AUTORISER M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, payable, à hauteur de 250 000 \$, à même les prévisions budgétaires de la Ville, et pour la différence, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Arpentage et élaboration d'un plan de l'état des lieux pour la 9^e Rue et les 9^e, 11^e, 12^e Avenues - Services professionnels - Attribution de contrat

74-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 23 novembre 2023, relative à l'arpentage et à l'élaboration d'un plan de l'état des lieux pour la 9^e rue boulevard Desrochers, la 9^e avenue Proulx, la 11^e avenue Bouchard, et la 12^e avenue boulevard Dallaire;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 11 640 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement travaillées), toutes taxes en sus, payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même le surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

Acceptation de la promesse d'achat de M^{me} Maggie Deschênes et de M. Denis Bourassa - Lots numéros 6 571 953 et 6 571 957 du cadastre du Québec

Ce sujet est retiré.

Infrastructures de télécommunications sur la rue de Coutances et sur l'avenue du Vallon

75-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER rétroactivement l'offre de Bell Canada relativement à l'installation de poteaux et de fils de télécommunications sur la rue de Coutances et sur l'avenue du Vallon;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 7 503,06 \$ (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement travaillées et des coûts en vigueur au moment où le travail sera exécuté), toutes taxes en sus, payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023;

D'AUTORISER M. Stéphane Roy, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 2-2023.

Isabelle Lemieux, trésorière

Office municipal d'habitation de La Pocatière - Aide financière en vertu de l'article 91.0.1 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT que les cinq Offices d'Habitation du Kamouraska et de L'Islet, dont l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, ont déposé conjointement un avis d'intention à la

Société d'Habitation du Québec (SHQ) en vue de se regrouper, et que l'objectif est que ce regroupement soit effectif officiellement au 1^{er} janvier 2025;

CONSIDÉRANT que cet exercice de regroupement répond à la démarche d'optimisation du réseau des offices d'habitation mise en œuvre par la SHQ et permettra aux conseils d'administration des cinq Offices d'habitation de demander à la Société d'Habitation du Québec d'optimiser des services offerts, d'agrandir les équipes de travail et d'obtenir des ressources adéquates pour participer activement aux défis actuels de la crise du logement;

CONSIDÉRANT que la ressource-cadre fournie par la Ville afin d'assurer la direction générale de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière aux termes d'une entente signée le 16 décembre 2020 a quitté pour la retraite en décembre 2023 et que dans l'intervalle, l'Office d'Habitation du Kamouraska Est apporte un soutien actif à la gestion de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière;

CONSIDÉRANT que la réorganisation de la gestion de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière entraîne la nécessité de créer un poste dédié à la coordination des services offerts au Domaine Angélique et à la Maison Marcelle-Malette;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière souhaite contribuer à combler le déficit auquel fait face l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, conditionnellement à ce qu'intervienne une entente de gestion entre cet Organisme et l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024;

76-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, et dans l'éventualité de sa dissolution, à tout autre organisme appelé à le remplacer, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés à l'article 91.0.1 de la Loi sur les compétences municipales, une aide financière correspondant à 80 000 \$ pour l'année 2024, à 60 000 \$ pour l'année 2025, et à 40 000 \$ pour l'année 2026, afin de contribuer au redressement du déficit engendré par l'Organisme, étant entendu que l'excédent non dépensé de chaque année pourra être utilisé au courant des années suivantes par celui-ci;

DE DÉCRÉTER une dépense correspondante à l'aide financière accordée, payable à même le surplus libre de la Ville, au moyen de deux versements égaux, le premier en avril et le second en octobre de chaque année.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, au surplus libre de la Ville.

Isabelle Lemieux, trésorière

MRC de Kamouraska - Entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions - cours d'eau)

ATTENDU que les articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (ci-après appelée « LCM ») confient aux MRC une compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU que cette compétence inclut la réalisation des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'une MRC est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105 de la LCM);

ATTENDU que l'article 108 de la LCM permet à une MRC de conclure une entente avec une municipalité locale afin de lui confier, notamment, la gestion de certains travaux prévus à la sous-section 1 de la section 1 du chapitre III de la LCM, dont la réalisation des travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau obstrué;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska (la MRC) et la Ville de La Pocatière (la Ville) jugent opportun de conclure une entente afin que la MRC confie à la Ville la responsabilité

d'exécuter les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau et de déterminer les modalités de l'exercice de cette responsabilité puisque la Ville dispose d'employés lui permettant de faire certaines interventions plus rapidement et à meilleur coût;

ATTENDU que la MRC conserve tous les autres aspects de sa compétence exclusive à l'égard des cours d'eau, notamment à l'égard du pouvoir de réaliser des travaux d'entretien, de création et d'aménagement de cours d'eau de même qu'à l'égard du pouvoir de régler toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau;

77-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et la MRC de Kamouraska relative à la gestion de certains travaux (obstructions - cours d'eau), pour une période initiale de cinq ans à compter du 11 avril 2024, renouvelable à échéance pour des périodes de cinq années chacune;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Gestion des ressources humaines attitrées à l'animation de la Halte marine de La Pocatière – Annexe 1 de l'entente-cadre pour l'exploitation de la Maison du Kamouraska

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la résolution numéro 105-2020, la Ville de La Pocatière (La Ville), la MRC de Kamouraska et Promotion Kamouraska (Tourisme Kamouraska) ont conclu une entente de dix ans relativement à l'exploitation de la Maison du Kamouraska, prévoyant notamment la location d'un espace par la Ville pour accueillir l'exposition permanente « Halte marine de La Pocatière »;

CONSIDÉRANT que cette entente-cadre prévoit, à l'Annexe 1, le détail et les modalités du mandat confié par la Ville à Tourisme Kamouraska en lien avec la gestion des ressources humaines affectées à la Halte marine, et que cette Annexe doit être renouvelée annuellement;

78-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'Annexe 1 révisée de l'entente-cadre pour l'exploitation de la Maison du Kamouraska, portant sur la gestion des ressources humaines attitrées à l'animation de la Halte marine de La Pocatière, pour une période débutant au moment de la signature de l'Annexe et prenant fin le 31 décembre 2024;

DE DÉCRÉTER une dépense correspondant aux salaires à être versés pour le fonctionnement de la Halte marine de La Pocatière, conformément aux articles 3.6 et 5.1 de l'Annexe;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer l'Annexe 1 révisée de l'entente-cadre, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Résidence des Bâisseurs La Pocatière – Entente relative à l'établissement d'une entraide mutuelle en matière de sécurité civile

79-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente relative à l'établissement d'une entraide mutuelle en matière de sécurité civile à intervenir entre la Ville de La Pocatière et la Résidence des Bâisseurs de La Pocatière, par laquelle les parties déterminent les modalités entourant la prestation mutuelle d'aide en matière de sécurité civile dans l'éventualité d'un sinistre, pour une période d'un an à compter de la signature de l'entente, laquelle est renouvelable automatiquement et indéfiniment;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. - Programme Mégado - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière reconnaît les avantages d'une collaboration avec le Carrefour des jeunes pour offrir des activités estivales répondant aux attentes des jeunes de 12 à 14 ans, ainsi que des activités de socialisation, à d'autres moments, pour les jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT que le Carrefour des jeunes propose une programmation adaptée pour les jeunes qui y participent, et appréciée de ceux-ci;

80-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de La Pocatière et le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc., relativement à l'opération du Programme Mégado à la saison estivale 2024;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Les festivités de La Pocatière – Soutien financier de la Ville – Protocole d'entente

81-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente identifiant, entre autres, le soutien financier de 4 000 \$ consenti par la Ville de La Pocatière à Les festivités de La Pocatière pour l'organisation d'un festival de danse country, à La Pocatière, les 17, 18 et 19 mai prochain;

D'AUTORISER M. Vincent Bérubé, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Sécurité civile - Nomination d'un coordonnateur remplaçant

CONSIDÉRANT que la Ville s'est dotée d'une organisation municipale de la sécurité civile afin de coordonner les ressources et les mesures déployées au moment et à la suite des sinistres et d'assurer la concertation des intervenants;

CONSIDÉRANT qu'au terme de la résolution numéro 32-2024, la Ville a désigné les membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elle a attribué des fonctions particulières à chacune d'entre elles;

CONSIDÉRANT que M. Cédric Gagnon, directeur général de la Ville de La Pocatière, occupe la fonction de coordonnateur municipal de la sécurité civile mais qu'il ne pourra pas exercer cette charge pendant la période du 26 mars au 5 mai 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de pourvoir à son absence de manière à maintenir une continuité de la couverture sur le plan de la sécurité civile;

82-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE NOMMER M^{me} Isabelle Michaud, directrice générale de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et dans l'éventualité de son absence ou incapacité d'agir, M. Stève Dionne, directeur général de la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, à titre de coordonnateurs municipaux de la sécurité civile par intérim pour la période du 26 mars et du 5 mai 2024;

D'ACCORDER à M^{me} Michaud et à M. Dionne les pleins pouvoirs nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Délégation de fonctions et désignation du responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès aux documents

ATTENDU QUE le maire de la Ville de La Pocatière a délégué les fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents à M. Bastien Gaudet, greffier, aux termes d'une délégation datée du 3 avril 2024 faite en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, telle que modifiée par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;

83-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière prenne acte et autorise la délégation par M. Vincent Bérubé, maire, à M. Bastien Gaudet, greffier, de l'intégralité des fonctions de responsable de la protection des renseignements personnels et de responsable de l'accès aux documents et des pouvoirs qui s'y rattachent.

Constitution du comité consultatif pour l'élaboration d'une politique culturelle

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de La Pocatière (la Ville) de mettre en place une politique culturelle (la Politique) afin de mieux soutenir la réalisation d'initiatives culturelles, de développer l'offre culturelle et de rendre la culture plus accessible pour les citoyens;

CONSIDÉRANT l'entente de développement culturel à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat pour les ententes de développement culturel et le soutien financier à recevoir en vertu de ce programme pour contribuer au paiement du coût de la rédaction de la Politique;

CONSIDÉRANT le contrat intervenu entre la Ville et Culture Bas-Saint-Laurent en lien avec un mandat spécifique d'accompagnement pour le développement d'une politique culturelle pour la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de former un comité consultatif, composé de représentants de divers secteurs d'activités culturels, afin de contribuer à l'élaboration de la Politique;

84-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE CONSTITUER le comité consultatif pour l'élaboration d'une politique culturelle avec, pour mandat, la responsabilité d'analyser les données recueillies et d'échanger en vue de déterminer le contenu de la politique culturelle;

DE NOMMER sur ce comité de suivi les personnes suivantes :

- M^{me} Emilie Dionne, membre du conseil municipal;
- M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires à la Ville de La Pocatière;
- M^{me} Louise Lacoursière, conseillère aux communications et au développement touristique à la Ville de La Pocatière;
- M^{me} Jeanne Maguire, agente de développement culturel à la MRC de Kamouraska;
- M. François Landry, directeur général de L'École Destroismaisons;
- M^{me} Maryse Hénault-Tessier, directrice générale du Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation;
- M^{me} Doris Ouellet, directrice générale de la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon;
- M^{me} Émilie Rondeau, vice-présidente et artiste à VRille art actuel;
- M^{me} Julie Proulx, intervenante à Projektion 16-35;
- M^{me} Anne-Marie Labbé, enseignante à l'École polyvalente La Pocatière.

Demande de subvention dans le cadre du volet I du programme OASIS

85-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Denis Tchuente, conseiller en urbanisme, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de subvention dans le cadre du programme OASIS afin de financer la réalisation d'une étude des risques liés aux vagues de chaleur et aux précipitations intenses;

DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de La Pocatière à payer sa part des dépenses admissibles en lien avec le projet;

D'AUTORISER M. Tchuente à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, la convention d'aide financière ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Renonciation aux sommes reçues dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

ATTENDU qu'aux termes de la résolution numéro 240-2020, la Ville de La Pocatière (la Ville) autorisait la présentation du projet de Réaménagement du Boisé Beaupré (le Projet) au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (le Ministère) dans

le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

ATTENDU qu'en vertu du PSSPA, le Ministère a octroyé à la Ville une aide d'une valeur de 15 392,91 \$ afin de contribuer au financement du Projet;

ATTENDU que cette subvention s'avérait insuffisante pour mener le Projet à terme et que c'est dans ce contexte que la Ville a présenté, aux termes de la résolution numéro 218-2021, un projet alternatif de mise à niveau des infrastructures du Boisé Beaupré au Ministère dans le cadre d'un autre programme, soit le Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA);

ATTENDU qu'en vertu du PAFSSPA, la Ville a reçu du Ministère une subvention de 139 362,30 \$ et que la réception de cette somme a permis à la Ville de réaliser le projet de mise à niveau des infrastructures du Boisé Beaupré;

86-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE RENONCER à la somme de 15 392,91 \$ reçue de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

Financement fédéral des infrastructures municipales – Demande au gouvernement du Canada

ATTENDU que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record et que 1,25 million de personnes sont arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le Canada devra comporter au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et les municipalités devront construire ou améliorer leurs infrastructures municipales en conséquence;

ATTENDU que, selon la Fédération canadienne des municipalités, chaque nouveau logement construit représente en moyenne un coût de 107 000 \$ en infrastructures municipales;

ATTENDU que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante au Canada équivaut à environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de l'année 2020 et que les municipalités font face à une hausse fulgurante des coûts pour le renouvellement de leurs infrastructures municipales, coûts qui sont aussi disproportionnés relativement à l'augmentation des revenus;

ATTENDU qu'au courant de ces dernières années, et contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont pas crû au rythme de l'inflation, de la croissance économique, et de la croissance démographique;

ATTENDU que le financement du fédéral en faveur des municipalités en matière d'infrastructure est nettement insuffisant, notamment lorsque l'on considère que le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et que le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU que plus de 2,4 milliards de dollars en capital sont versés annuellement directement aux municipalités en vertu du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers leurs citoyens en construisant et en entretenant des infrastructures municipales essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées,

routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

87-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Guillaume Dufour et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière demande au gouvernement fédéral :

- DE MAINTENIR le Fonds pour le développement des collectivités du Canada à titre de source de revenus directe, fiable et pérenne pour les municipalités afin que celles-ci puissent financer leurs priorités locales en matière d'infrastructure;
- DE S'ENGAGER à intégrer au budget 2024 de nouveaux programmes en matière d'infrastructure, dont un nouveau programme en infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- DE CONCLURE, dans les prochaines semaines, des ententes avec les gouvernements provinciaux afin de renouveler certains programmes dont le Programme de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ), et ce, sans imposer de nouvelles conditions et en assouplissant les règles en faveur des municipalités;
- DE SE RÉUNIR avec des intervenants des provinces, des territoires, des villes et municipalités afin de négocier un « cadre de croissance municipale » pour moderniser le financement des municipalités et favoriser la croissance du pays à long terme;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député dans Côte-du-Sud à l'Assemblée nationale, M. Mathieu Rivest, au député dans Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup à la Chambre des communes, M. Bernard Généreux, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Fête nationale pocatoise 2024 – Autorisations

88-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale pocatoise, les 23 et 24 juin prochains, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale 2024, à utiliser les terrains adjacents au Centre Bombardier et à l'ancien aréna ainsi qu'une portion de la 9^e rue boulevard Desrochers, entre la 6^e avenue Pilote et l'avenue Martin, pour les activités de la Fête nationale 2024, de même que le terrain de baseball pour le déploiement d'un feu d'artifice devant être fait par un artificier professionnel, selon les normes en pareil domaine et aux conditions stipulées par l'assureur de la Ville, le cas échéant;

D'AUTORISER la fermeture d'une portion de la 9^e rue boulevard Desrochers, entre la 6^e avenue Pilote et l'avenue Martin, à compter du 23 juin, à 18 h, jusqu'au 24 juin, à 1 h 30;

D'AUTORISER le Comité de la Fête nationale pocatoise, dans le cadre de ces festivités, à :

- Vendre des boissons alcoolisées, à l'extérieur, les 23 et 24 juin prochains, sur le terrain de stationnement adjacent au Centre Bombardier et à l'ancien aréna;
- Tenir, le 24 juin prochain, une randonnée à vélo dans les rues de la Ville, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports et de la mobilité durable pour la fermeture temporaire des rues sous sa juridiction;

- Clore les festivités à 1 h 30 du matin, le 24 juin 2024, avec diminution du volume de la musique à compter de 23 h le 23 juin; et

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités, dont le feu de joie et la randonnée à vélo, le 23 juin jusqu'à 1 h 30 le matin du 24 juin;

D'AUTORISER la sortie de membres du personnel et de véhicules des Travaux publics de la Ville ainsi qu'il suit :

- 1 chauffeur et un véhicule le 24 juin, de 12 h 45 à 15 h 45;
- 2 membres du personnel le 25 juin, de 6 h à 8 h;

DE VERSER au Comité de la Fête nationale pocatoise une subvention de 11 000 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Vente trottoir Ma 4^e s'anime! – Autorisations

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière (la Ville), la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (la Municipalité) et Développement économique La Pocatière travaillent de concert à l'organisation d'un événement de vente trottoir Ma 4^e s'anime! sur la 4^e avenue Painchaud, le 1^{er} juin prochain, dans le cadre de la Fête du voisinage 2024;

CONSIDÉRANT que la tenue d'une vente trottoir pour souligner de la Fête du voisinage donne l'occasion aux voisins de se rassembler et de renforcer leurs liens et donne une vitrine aux commerçants de la Ville et de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cet événement, les citoyens et visiteurs pourront participer à un marché aux puces et à diverses autres activités, et profiter d'une animation de rue et d'une offre commerciale variée dont le prêt-à-manger;

89-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la fermeture d'une portion de la 4^e avenue Painchaud, entre la 1^{re} rue Poiré et la 9^e rue boulevard Desrochers, le 1^{er} juin, entre 7 h et 18 h, pour la tenue de l'évènement de vente trottoir Ma 4^e s'anime! dans le cadre de la Fête du voisinage 2024;

D'AUTORISER M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux (la Régie) ou à fournir toute information demandée par la Régie afin de permettre à certains commerçants de vendre de l'alcool dans le cadre de la vente trottoir, et, à cet effet, à signer tout document utile ou nécessaire pour y donner suite;

D'AUTORISER les commerçants invités à participer à l'évènement à vendre des boissons alcoolisées, dans le cadre de ces festivités, à l'extérieur, le 1^{er} juin prochain, sur la portion de la 4^e avenue Painchaud qui fait l'objet de la fermeture de rue, à charge d'obtenir de la Régie les autorisations nécessaires à temps et de se conformer aux règles et procédures fixées par elle;

D'ACCEPTER, telles que rédigées, les ententes à intervenir entre la Ville et certains commerçants et certaines institutions concernant le prêt d'espaces de stationnement pour les commerçants, les citoyens et les visiteurs participant à l'évènement;

D'AUTORISER la sortie de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement des activités;

D'AUTORISER la sortie de deux membres du personnel et d'un véhicule des Travaux publics de la Ville pour collaborer à la préparation et au nettoyage du site.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Nature en fête 2024 – Autorisations

90-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la fermeture partielle d'une portion de la route 230 correspondant au tronçon délimité par la Ferme-École Lapokita, située au 235, route 230, et Moisson Kamouraska, situé au 214, route 230, entre 8 h 30 et 12 h le 25 mai 2024, afin de réduire le débit de la circulation pour assurer la sécurité des piétons dans le cadre de l'évènement Nature en fête;

D'AUTORISER M^{me} Émélie Lapierre, coordonnatrice des services horticoles, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis d'évènements spéciaux au ministère des Transports et de la Mobilité durable pour l'utilisation et la fermeture partielle de la route 230;

D'AUTORISER la sortie d'effectifs et d'équipement des Travaux publics de la Ville pour collaborer à l'organisation et la tenue des activités tenues dans le cadre de cette édition de Nature en fête.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Les Mardis-Show - Demande de permis de réunion pour vendre des boissons alcooliques

91-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Marie-Claude Godin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Kathy Chamberland, régisseuse aux Services récréatifs, culturels et communautaires, à présenter, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour les Mardis-Show, qui se tiendront au Parc Desjardins intergénérationnel à tous les mardis à compter du 2 juillet jusqu'au 6 août inclusivement et, à cet effet, à signer tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2024.

Isabelle Lemieux, trésorière

Responsabilité professionnelle d'un avocat au service exclusif de la Ville

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a à son service exclusif un avocat;

92-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉCLARER, aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle du Barreau du Québec, que la Ville de La Pocatière se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cet avocat dans l'exercice de ses fonctions.

Semaine nationale du don d'organes et de tissus 2024

CONSIDÉRANT que Transplant Québec met sur pied à chaque année une campagne de sensibilisation au don d'organes et de tissus;

93-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière se joigne à Transplant Québec et l'appuie dans ses efforts de sensibilisation pendant la Semaine nationale du don d'organes et de tissus qui se tiendra du 21 au 27 avril 2024, dans le cadre de la campagne « Dites-le » sous le thème « Le don d'organes, on a ça en nous », et ce, afin de favoriser la discussion et l'expression des volontés sur le don d'organes et de tissus.

Démission de Mme Nathalie Robichaud

94-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Emilie Dionne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M^{me} Nathalie Robichaud, commis paie et comptabilité à la Ville, avec effet à compter du 23 avril 2024, tel que mentionné dans sa lettre datée du 17 mars 2024;

D'ADRESSER à M^{me} Robichaud les remerciements du conseil municipal pour son engagement au cours des vingt années qu'elle a consacrées au service de la Ville.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Emplacement de l'égout sanitaire à être remplacé.
- Arpentage et plan de l'état des lieux de certaines rues et avenues. Raison-d'être. Pour récolter des données en vue de travaux à venir, particulièrement pour l'acqueduc et les égouts.
- Remerciements pour la subvention octroyée à l'OMH La Pocatière.
- Mardis-Show. Intention de servir de la boisson.
- Conduite unitaire. Noms des soumissionnaires et valeur de l'offre du deuxième plus bas soumissionnaire.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

95-2024 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 44.